

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR « LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION AU SUJET DE LA VIGNETTE ROUTIÈRE »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Lors de notre précédent débat sur le réseau routier, vous avez évoqué une réunion de concertation entre les Ministres des trois Régions. Cette réunion, qui s'est tenue le 16 janvier dernier, avait pour but d'avancer dans le dossier de la vignette autoroutière. Pourriez-vous faire le point sur ce qui s'est passé durant cette réunion, nous dire qui était présent et nous révéler le calendrier déterminé quant aux travaux à venir ?

M. Serge Kubla, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 35 minutes.

M. Christophe Collignon (PS). – J'aimerais me joindre à l'interpellation. Je pense qu'il est primordial d'avancer dans ce dossier. J'aimerais également en savoir plus sur le calendrier et voir vers quelles solutions nous semblons nous diriger.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Une réunion s'est effectivement tenue dans le cadre du dossier de la vignette autoroutière le mercredi 16 janvier dernier au Cabinet du Ministre-Président flamand et en présence de représentants des Ministres des trois Régions. Cette réunion s'est tenue dans un esprit positif. Chaque Région a pu exposer sa vision du dossier. La Région wallonne a rappelé sa volonté de concertation dans la progression de ce dossier tout en réaffirmant sa détermination à voir aboutir, par exemple au 1er janvier 2009, le projet de vignette électronique évolutive pour les véhicules de moins de 12 tonnes sur le réseau routier régional. L'ensemble de l'opération devant bien entendu être mis en œuvre dans le cadre des contraintes européennes essentiellement en matière de non-discrimination. La Région flamande a exposé sa vision actuelle de voir développer, à moyen terme (2015), un système de péage selon la distance parcourue pour les véhicules lourds intégrant la « variabilisation » des tarifs en

fonction de critères environnementaux, d'horaires ou de mobilité. Actuellement, bien que l'accord de Gouvernement flamand prévoit l'instauration d'une vignette autoroutière, rien n'est définitivement tranché pour la catégorie des véhicules légers. La Région Bruxelles Capitale a exposé sa vision de voir mettre en œuvre, à moyen terme, un système de tarification de tous les modes de transports, qu'ils soient collectifs ou individuels, à l'échelle de la zone RER permettant de réduire la pression automobile dans Bruxelles et d'engendrer un report modal vers les transports en commun. Les trois Régions ont le souci de ne pas provoquer le sentiment d'instauration de nouvelles taxes et la nécessité d'une approche nouvelle du cadre de la fiscalité automobile. L'ensemble du concept doit reposer sur une vision à long terme de la tarification de la détention et de l'usage des véhicules circulant sur les réseaux routiers intégrant les droits d'utilisation et les facteurs environnementaux. Dans cette configuration, la vignette électronique évolutive appliquée directement aux véhicules de moins de douze tonnes défendue par la Région wallonne pourrait constituer rapidement une première étape de mise en œuvre. La Région wallonne a en outre rappelé que les Régions disposent d'une autonomie qui leur permet de prévoir des accents différenciés dans leur stratégie fiscale. Les trois Régions ont convenu de présenter très rapidement le contenu de cette concertation à leurs Gouvernements respectifs et de se revoir ensuite pour évaluer les possibilités de convergence de leurs modèles de droits d'utilisation de la voirie. Le rapport de la réunion a été présenté au Gouvernement wallon le 17 janvier. Les autres Gouvernements ne se sont pas encore prononcés officiellement. Selon les dernières informations, le Gouvernement bruxellois évoquera ce dossier ce 31 janvier. J'ai suggéré qu'une nouvelle réunion soit fixée le plus rapidement possible après cette date. Nous attendons une prise de position officielle des autres Gouvernements avant de réagir.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je vous remercie pour ces informations très précises. Je suis rassuré de voir que votre volonté d'aboutir se maintient.*

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Nous tentons tout ce qui est possible, mais je ne suis pas convaincu que les décisions officielles qui seront prises seront convergentes.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vous invite, lors de la prochaine réunion, à fixer une espèce de moratoire au-delà duquel les trois Régions devront arrêter de se réunir juste pour le plaisir de se réunir.

M. Christophe Collignon (PS). – Je ne doute pas de votre volonté de faire avancer ce dossier. Il est clair que l'idéal est de rester dans un cadre de concertation, mais il est évident qu'il faut fixer une date limite. Ou les autres Régions veulent avancer avec nous, ou elles ne le souhaitent pas. Personnellement, je n'ai aucun problème à l'idée que le dossier passe au niveau d'un décret déposé par le Gouvernement. Nous avons besoin de cet argent pour le réseau routier, mais aussi pour des raisons de crédibilité.

Parlement Wallon – Commission du Budget – Lundi 28 janvier 2008.